



## INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** UDC, par Grégory Logean et Arnaud Genolet  
**Objet** Projets de production hydroélectrique hivernale en Valais : quid des Dix+ ?  
**Date** 13/03/2023  
**Numéro** 2023.03.056

### **Actualité de l'événement**

Le 3 mars dernier, le Conseil d'Etat a annoncé l'inscription de huit projets de production hydroélectrique hivernale dans le plan directeur cantonal.

### **Imprévisibilité**

Au regard de la large démarche initiée en février 2022 par le DFE, il était imprévisible que le Conseil d'Etat se limite aux seuls huit projets retenus, soit uniquement ceux proposés lors de la table ronde fédérale.

### **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

La consultation est ouverte jusqu'au 3 avril. Il y a une nécessité d'apporter des précisions avant l'échéance de ce délai.

En février 2022, le DFE a lancé une vaste procédure d'évaluation des projets de production hydroélectrique hivernale auprès des services cantonaux, des communes et des exploitants des ouvrages de production.

Au final, celle-ci accouche d'une souris dans la mesure où le Conseil d'Etat s'est strictement limité à inscrire les seuls huit projets de la table ronde dans le plan directeur cantonal. Par ailleurs, le rehaussement du barrage de la Grande Dixence, pourtant mentionné lors de la table ronde fédérale, n'y figure pas à la surprise des principaux intéressés.

### **Conclusion**

Dès lors, le Conseil d'Etat est invité à apporter les précisions suivantes :

- la faisabilité technique des huit projets retenus est-elle garantie ?
- au terme du délai de consultation, est-il envisageable que le Conseil d'Etat adapte la liste des projets retenus en fonction des éléments qui pourraient être mis en avant d'ici là ?
- pour quels motifs le rehaussement du barrage de la Grande Dixence (+ 5 mètres pour un peu plus de 100 GWh) n'a-t-il pas été retenu alors même que la table ronde y faisait mention ? Comment ce point de la table ronde est traité par le Conseil d'Etat ? Celui-ci peut-il confirmer que la fiche E4 pour son inscription dans le plan directeur cantonal est pourtant prête ?